

des finances, du commerce et des questions économiques a fait rapport sans propositions d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Penner): Quand le bill sera-t-il lu pour la troisième fois? Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Abbott propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je me serais attendu à ce que le parrain du bill ait la courtoisie de mettre la Chambre au courant des faits et renseignements révélés au comité; c'est l'usage. Bien que l'approbation semble générale, il n'est pas habituel qu'un bill de cette importance, qui constitue une banque en corporation, se glisse imperceptiblement et que la Chambre, dans la confusion de l'ajournement des travaux d'initiative ministérielle, le laisse passer. Je n'ai certes pas l'intention de retarder l'adoption du bill.

● (1700)

La loi sur les banques fournit une méthode pour constituer une banque en société, mais, à mon avis, les structures de la banque constituent un handicap, car elles ne permettent pas l'établissement d'un système financier correspondant aux besoins modernes. Nous comprenons tous les difficultés qu'ont éprouvées les promoteurs et les fondateurs de cette banque, le temps qu'il leur a fallu pour la mener à l'étape actuelle et elle est loin d'être en état de fonctionner. Nous savons tous qu'au cours des années soixante, certaines tentatives de fondation de banques se sont heurtées à de terribles difficultés, mais l'une d'entre elles a pourtant été couronnée de succès.

J'ai vu cette semaine une banque de Seattle ouvrir une succursale à Vancouver sous le nom de Seattle Financial Services Limited; cet événement m'a frappé et m'a montré les lacunes de tout notre système bancaire. Mais ces gens vont nous offrir leurs services, monsieur l'Orateur, ils échappent aux attentions de l'inspecteur général des banques et au contrôle du ministre des Finances (M. Turner).

Il ne sert à rien de mentionner le bill C-7 qui permettra de constituer une banque en société par lettres patentes. En effet, elle continuera à relever de l'actuelle loi sur les banques. Or cette loi traite, fort bien d'ailleurs, des banques à charte, mais elle délaisse tous les autres aspects de notre système bancaire. Or les fondateurs de cette banque déclarent qu'ils veulent monter une banque de commerce.

Il faudrait qu'un article de la loi traite de ce genre de banque. Et que dire des banquiers commis-voyageurs, venant de partout à Toronto et à Montréal? Que dire de ces quasi-banques comme celle de Seattle? En fait la Fédération des Caisses populaires devrait relever de la loi générale sur les banques. En effet les banques populaires jouent un rôle très important dans la prestation de services bancaires aux Canadiens.

Le siège social de cette banque sera situé à Vancouver, mais ses principales transactions financières seront exécutées

Banque commerciale et industrielle

à Toronto. On espère qu'elle établira des succursales régionales, mais j'en doute. Quand la banque de la Colombie-Britannique a été créée elle devait réaliser de grandes choses dans cette province. A l'heure actuelle, près de la moitié de ses succursales sont en Alberta et elle y en fonde d'autres. Elle est bien administrée et prospère, mais pas en Colombie-Britannique.

Ces gens-là vont risquer leur propre argent. L'inspecteur général a donné son autorisation et le comité a fait l'unanimité sur le rapport de ce bill. Je veux bien que cette incorporation ait lieu et que le bill franchisse la troisième lecture. Cependant, j'aurais aimé que notre collègue, le député de Mississauga (M. Abbott), ait fait quelques commentaires au nom des parrains de cette banque.

M. A. C. Abbott (Mississauga): Monsieur l'Orateur, je remercie mon collègue le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) de me reprocher fort à propos de ne pas avoir commenté la création de la banque, à l'étape de la troisième lecture.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député, mais puisque c'est lui qui a présenté la motion, la présidence aurait dû demander le consentement unanime pour qu'il puisse prendre la parole. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je regrette beaucoup d'avoir consulté des députés moins anciens et moins compétents en matière de procédure à la Chambre et de ne pas avoir observé les coutumes, ce que me reproche le député. Je le remercie de ses commentaires et le félicite du discours qu'il a présenté au comité et des questions intelligentes et réfléchies qu'il a posées aux parrains.

Il y a eu de part et d'autre des observations fort sensées, au cours des deux séances que le comité a tenues, et finalement le reste du bill a été approuvé.

Mais le député m'a déçu lorsqu'il a dit que le choix de la ville de Vancouver comme emplacement du siège social tendait simplement à masquer le fait que la société aurait le gros de son activité dans des grands centres commerciaux de Toronto et de Montréal. Le député représente Edmonton, grande ville prospère de l'Ouest du Canada, et les promoteurs du projet, qui ont déjà un volume d'affaires considérable dans les provinces de l'Ouest, ont l'intention de profiter de ce climat dynamique pour établir dans ces provinces une grande entreprise.

Troisième ville du Canada, Vancouver va être le cœur tout à fait actif de l'activité bancaire, mais l'intention n'est sûrement pas de donner l'impression que la banque s'en va dans l'Ouest dans un but de relations publiques.

Le bill que j'ai présenté a reçu l'appui généreux du député de Vancouver Quadra (M. Clarke), et, après une série de questions très intelligentes et très serrées posées par les membres du comité, l'accord a été donné. Je suis heureux de pouvoir en faire rapport à la Chambre aujourd'hui. Je m'excuse de nouveau auprès de mon honorable collègue de ne pas lui avoir fait la courtoisie de le laisser présenter quelques observations.